

Compte rendu sommaire
Séance du Conseil Municipal
du 25 octobre 2018

Le conseil municipal de Saint-Jean de Sixt, dûment convoqué le 19 octobre 2018, s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre RECOUR, maire.

Présents : Didier LATHUILLE, Yvette FAVRE-LORRAINE, Claudine MORAND GOY, Jean-Paul BARNIER, Corinne BESCHE, Michel CONTAT, Odile LARUAZ, Dominique ANTHOINE, Dominique MASSON, Eric TOFFOLI formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Lorène LARUAZ (pouvoir à Dominique ANTHOINE), Jean-François TOCHON-FERDOLLET.



Approbation du compte-rendu précédent

- Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Décisions du Maire prises en vertu des délégations du Conseil Municipal :

- Décision n°9 – Fixation du prix du mètre linéaire des lignes de transport d'électricité.

Bureau d'études vidéo protection – Constitution d'un groupement de commandes :

- Monsieur le Maire explique que les communes de Alex, Bluffy, Duingt, Leschaux, Saint-Eustache, Saint-Ferréol, Saint-Jean-de-Sixt, Saint-Jorioz et Talloires-Montmin ont des besoins communs, dans le cadre de la mise en place d'un système de vidéo protection. Il propose au conseil municipal de constituer, en vue d'y adhérer, un groupement de commandes pour le choix d'un bureau d'études chargé d'établir le cahier des charges pour une consultation pour la fourniture, l'installation et la maintenance sur trois ans d'un système de vidéo protection et le suivi des travaux ainsi que pour l'installation et la maintenance du système qui sera ensuite mis en place. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à onze voix pour et une voix contre, approuve la constitution de ce groupement de commande ainsi que l'adhésion de la commune et nomme Messieurs Recour et Lathuille pour représenter la commune lors de la Commission d'Appel d'Offres.

Convention de servitude pour la réalisation de la piste forestière du massif du Danay :

- Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'opération, initiée depuis 2013 par le SIMA, d'aménagement d'une route forestière sur le massif du Danay sur les communes de La Clusaz, Le Grand-Bornand et Saint-Jean-de-Sixt. Cette route permettra de gérer et d'entretenir le massif du Danay et permettra de développer les activités sportives et touristiques d'été et d'hiver non motorisées.
Le tracé de cette piste empruntera des parcelles appartenant à la commune. Une servitude de passage, avec autorisation de travaux, est à établir au profit du SIMA.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de consentir à la constitution de cette servitude.

Adhésion au contrat groupe d'assurances risques statutaires du CDG :

- Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est opportun, pour la collectivité, de souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité temporaire et d'accidents ou maladies imputables ou non au service. Dans le cadre du renouvellement du contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de Haute-Savoie, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie a lancé une consultation sous la forme d'un marché négocié, ce qui, de par le nombre de fonctionnaires concernés, est de nature à améliorer les propositions financières et les garanties proposées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au contrat groupe d'assurance retenu par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie pour une durée de quatre ans.

Décision modificative n°1 – Budget principal :

- Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité d'adopter le projet de décision modificative suivant, équilibré en dépenses et en recettes, dans le respect de l'instruction budgétaire et comptable M14. En effet, certaines opérations très anciennes nécessitent des inscriptions budgétaires particulières afin de les apurer. Par ailleurs afin de garantir le fonctionnement courant, le chapitre 011 sera à abonder. La décision budgétaire modificative n° 1 est adoptée.

Location appartement presbytère :

- Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'appartement du Presbytère (propriété communale) peut être mis en location, à l'instar des années précédentes, pour la saison d'hiver, soit du 1er décembre 2018 au 30 avril 2019. Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la location de l'appartement du Presbytère et fixe à 990 € le loyer mensuel, charges comprises.

Acquisition d'une parcelle :

- La parcelle A2943 appartenant aux consorts Ducros pourrait être cédée à la Mairie. Le conseil municipal statue à l'unanimité sur l'importance de cette acquisition qui sera actée prochainement par la signature d'un compromis.

Questions diverses :

- **Subvention projets scolaires**
Madame Lorion, directrice de l'école, soumet à la Mairie deux projets scolaires ambitieux, riches et fédérateurs. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le principe du versement d'une subvention pour le tiers du coût global, les deux autres parts étant supportées par les parents et le Conseil Départemental. Cette décision sera actée lors du prochain conseil municipal.
- **Litige SEMCODA**
Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal de sa présence en appel à la Cour Administrative d'Appel de Lyon afin de défendre la commune dans le litige qui l'oppose à la SEMCODA.

- **Dérogations scolaires**

Monsieur le Maire fait part au conseil des difficultés rencontrées avec certaines communes environnantes dans le cadre des demandes de dérogations scolaires. En effet, la signature accordant une dérogation à la carte scolaire emporte participation financière au profit de la commune qui accueille les enfants... ce qui n'est pas toujours le cas.

- **Bulletin municipal**

Tous les projets d'articles doivent être rendus très prochainement.

A 22 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance.

Prochaine séance du Conseil Municipal : mercredi 14 novembre 2018

Le Maire,
Pierre RECOUR.

